

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Avril 2021

L'an 2021 et le 7 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle polyvalente sous la présidence de BARNIER Patrick Maire

**Présents** : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : BACQUET Françoise, BLANC Élise, BUFFAULT Aurélie, KUCEJ Yvonne, MUSIAL Sandrine, PRINET Josiane, SAMSON Véronique, SOUESME Caroline, MM : CHAUMEAU Pascal, DELION Thierry, GAYRARD Francis, GODFROY Jean-Pierre, LAMBERT Denis, POULAIN Éric, ROBINET Patrick, THUIZAT Patrick

Absent(s) : Mme DEGUERET Sylvie, M. SARRAZIN David

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LAMBERT Denis

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2021**
- 2 – Informations : rétrocessions de voirie**
- 3 – Informations : mise en accessibilité et rénovation de la salle du conseil**
- 4 – Informations : arrêté préfectoral d'autorisation environnemental relatif à l'exploitation de piles thermiques exploitée par la société ASB**
- 5 – Approbation des comptes de gestion 2020 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial) - D\_07042021\_01**
- 6 – Approbation du compte administratif 2020 budget communal - D\_07042021\_02**
- 7 – Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Pôle Commercial - D\_07042021\_03**
- 8 – Reprise des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 ((budget communal et budget annexe Pôle Commercial) - D\_07042021\_04**
- 9 – Vote du taux 2021 des taxes locales - D\_07042021\_05**
- 10 – Vote du budget primitif 2021 budget communal - D\_07042021\_06**
- 11 – Vote du budget primitif 2021 budget annexe Pôle Commercial - D\_07042021\_07**
- 12 – Tarif en cas de perte de clés - D\_07042021\_08**
- 13 – Convention d'étude foncière et cartographie avec le SAFER - D\_07042021\_09**
- 14 – Convention de partenariat avec la SAFER - D\_07042021\_10**
- 15 – Modernisation de la sortie d'autoroute A71 - D\_07042021\_11**
- 16 – Questions diverses**

**5 – Approbation des comptes de gestion 2020 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial)**

réf : D\_07042021\_01

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2020 des budgets suivants :

- budget communal,

Vote : pour : 17, contre : 0, abstention : 0.

- budget annexe du Pôle commercial,

Vote : pour : 17, contre : 0, abstention : 0.

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

**6 – Approbation du compte administratif 2020 budget communal**

réf : D\_07042021\_02

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget communal

Le Maire quitte la salle au moment du vote à 19h13,

Le Conseil municipal désigne comme présidente Josiane Prinet, première maire-adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : d'adopter le compte administratif du budget communal de l'exercice 2020 qui présente le résultat suivant : l'excédent global de clôture s'élève à 194 355,54 €.

*Vote : A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstention : 0)*

**7 – Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Pôle Commercial**

réf : D\_07042021\_03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget du pôle commercial,

Le Maire quitte la salle au moment du vote à 19h13,

Le Conseil municipal désigne comme présidente Josiane Prinet, Première maire-adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

## DECIDE

Article 1 : d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe du Pôle commercial qui présente le résultat suivant : le résultat global de clôture s'élève à 1 784,47 euros.

*Vote : A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstention : 0)*

### **8 – Reprise des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 ((budget communal et budget annexe Pôle Commercial)**

*réf : D\_07042021\_04*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

## DECIDE

Article 1 : Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement du budget communal, soit 409 161,37 € d'affecter une partie de ce résultat, soit 214 805,83 € en réserve au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Article 2 : Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement du budget du Pôle Commercial, soit 57 666,83 €, d'affecter une partie de ce résultat, soit 55 882,36 € en réserve au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **9 – Vote du taux 2021 des taxes locales**

*réf : D\_07042021\_05*

Vu la délibération n°5 du 1er juillet 2020 qui avait fixé les taux des taxes locales de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 12,99 %
- Taxe foncière bâtie : 25,70 %
- Taxe foncière non bâtie : 51,31 %

Considérant qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation ne sera plus perçue par les communes,  
Considérant qu'en contrepartie, le taux de la taxe foncière bâtie 2020 du département (19,72%) est transféré aux communes,

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière bâtie de la commune est de 45,42%,

Considérant les bases d'imposition qui ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher pour 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

## DECIDE

Article 1 : de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2021, ce dont il résulte que les taux pour 2021 seront les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 45,42 %
- Taxe foncière non bâtie : 51,31 %

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **10 – Vote du budget primitif 2021 budget communal**

*réf : D\_07042021\_06*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la présentation du budget primitif 2021 du budget communal,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

## DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif communal 2021, section de fonctionnement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 661 712,54 €.

Article 2 : d'approuver le budget primitif communal 2021, section d'investissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 707 577,98 €

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **11 – Vote du budget primitif 2021 budget annexe Pôle Commercial**

*réf : D\_07042021\_07*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la présentation du budget primitif 2021 du budget communal,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

## DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif communal 2021, section de fonctionnement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 36 884,47 €.

Article 2 : d'approuver le budget primitif communal 2021, section d'investissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 153 072,36 €

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **12 – Tarif en cas de perte de clés**

*réf : D\_07042021\_08*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise à disposition de certaines clés auprès des présidents d'associations de la commune,  
Considérant le tarif de reproductions des clés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de fixer à 10,00 euros le tarif de reproduction des clés dites simples et à 95,00 euros le tarif pour une clé de sécurité en cas de perte d'une clé.

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **13 – Convention d'étude foncière et cartographie avec le SAFER**

*réf : D\_07042021\_09*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention pour la réalisation de prestation de cartographie par la SAFER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'étude foncière et cartographie avec la SAFER

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **14 – Convention de partenariat avec la SAFER**

*réf : D\_07042021\_10*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat avec la SAFER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la SAFER.

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **15 – Modernisation de la sortie d'autoroute A71**

*réf : D\_07042021\_11*

Vu la lettre du président du Conseil départemental du 8 mars 2021 sollicitant les communes à se prononcer sur la modernisation des sorties existantes de l'autoroute A71,  
Considérant les différents scénarios envisagés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

Article 1 : d'approuver le scénario 1 pour sécuriser et améliorer le fonctionnement de l'échangeur actuel

Article 2 : d'approuver l'étude d'une 2<sup>nd</sup>e sortie à proximité de Bourges et de demander une étude d'opportunité d'AP2R pour une sortie du côté de Levet en complément de celle réalisée pour une sortie à Mehun-sur-Yèvre.

*Vote : A la majorité (pour : 16 contre : 1 abstention : 0)*

#### **16 – Questions diverses :**